

Partie III

Expertise justice juricomptabilité

RLDA 6375

Les brochures techniques de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice : une nouvelle référence pour les experts de justice en matière financière⁽¹⁾

L'expertise judiciaire est une activité très ancienne mais ce n'est pas une profession. Elle est donc peu normalisée si ce n'est sur le plan procédural, par le Code de procédure civile (pour les expertises relevant de cet ordre), quelques ouvrages de doctrine et divers guides de bonnes pratiques, telles que les conventions signées entre les juridictions, les barreaux et les compagnies d'experts⁽²⁾. La technique de l'expertise ju-

diciaire est très peu documentée et, pour ce qui concerne plus particulièrement la matière financière, hormis quelques exceptions⁽³⁾, il faut se reporter aux travaux des compagnies d'experts (congrès, conférences, colloques...) ou à divers articles de revue professionnelle⁽⁴⁾ pour trouver trace de références relatives aux pratiques, méthodes et règles professionnelles utilisées par les experts de justice.

La Compagnie nationale des experts-comptables de justice (CNECJ) a décidé de remédier à cet état de fait pour ce qui concerne son domaine d'activité, à savoir l'expertise comptable et financière, considérant que, dans un souci de sécurisation et de prévisibilité des mesures d'instruction, de transparence à l'égard des justiciables et de fiabilité des travaux, un encadrement minimum des pratiques et des méthodes des experts était

(1) L'expertise judiciaire est périodiquement l'objet de publications, dans les champs juridiques et sociologiques, mais en dehors du domaine médical ; les publications méthodologiques s'expriment généralement comme des réflexions ponctuelles. La logique française semble plutôt orientée vers une transmission des bonnes pratiques par les pairs, grâce aux conférences, rencontres confraternelles et réunions de formation organisées par les compagnies (v. W. D. Huber et E. Charrier, *Is it Time to Regulate Forensic Accounting*, CCD, 2015 (3), 104 et s.). La volonté de la Compagnie nationale des experts comptables de justice de publier des guides pratiques, techniques et détaillés, est une nouveauté particulièrement intéressante à observer.

(2) Par exemple, la convention tripartite du 4 mai 2006, entre le tribunal de grande instance de Paris, l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Paris et l'Union des compagnies de la cour d'appel de Paris concernant la conduite et la gestion des ex-

pertises civiles ou la convention du 8 juin 2009 conduite par la Cour d'appel de Paris concernant l'étape conclusive du rapport d'expertise en matière de procédure civile, disponibles sur <www.ca-paris.justice.fr>.

(3) Une exception notable est l'ouvrage de F. Bouchon : *L'évaluation des préjudices subis par les entreprises*, Litec, 2002.

(4) Dont la plus connue est la revue *Experts*.

Olivier PERONNET
Expert-comptable de justice près la cour d'appel de Paris
Expert agréé par la cour de Cassation

Patrick LE TEUFF
Expert-comptable de justice près la cour d'appel de Paris
Expert agréé par la cour de Cassation